Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260708-99_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 99-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14

Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41

Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ;
LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DEMANDE DE CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN AU TITRE DUPST 2026-2028 - L'ACQUISITION ET L'AMENAGEMENT DE CABINETS DENTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Département du Morbihan ;
Considérant que le Département du Morbihan permet désormais aux communes de conclure un contrat PST d'une durée de deux à trois ans afin de programmer leurs investissements et de sécuriser leur financement ;
Considérant que le taux de solidarité départementale applicable à la commune est fixé à 20 % ;
Considérant que la commune souhaite inscrire plusieurs opérations d'investissement dans cette contractualisation, à savoir :

- La création d'un local associatif ;
- Le programme annuel de voirie ;
- L'aménagement de locaux professionnels rue Duguesclin ;
- L'acquisition et l'aménagement de cabinets dentaires destinés à favoriser l'installation de professionnels de santé.

Considérant que le projet de création de cabinets dentaires comprend :

- L'acquisition de l'immeuble pour un montant de 428 000 € HT ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-99_2026-DE

- Les travaux d'aménagement, la maîtrise d'œuvre, la coordination SPS et le contrôle technique pour un montant prévisionnel de 343 780,00 € HT ;

Soit un coût total prévisionnel de 771 780,00 € HT.

Considérant que ce projet répond aux objectifs du Département en matière de maintien et de développement des services à la population et participe au renforcement de l'offre de soins sur le territoire communal ;

Considérant le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération ;
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet d'acquisition et d'aménagement de cabinets dentaires, dont le coût prévisionnel est fixé à 771 780,00 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération qui pourra le cas échéant subir des modifications ;
- De solliciter le Département du Morbihan afin d'inscrire cette opération, dans le cadre d'un contrat de Programme de Solidarité Territoriale (PST) sur une période de trois ans 2026-2028 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Programme de Solidarité Territoriale ainsi que tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi des demandes de financement correspondantes.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO